



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

Procès-verbal de l'assemblée communale du jeudi 1^{er} juin 2023 à 20h15 à la salle paroissiale

Le président, M. Jean-Claude Girardin ouvre l'assemblée. Il salue les 31 citoyens présents. Deux employés communaux non domiciliés à Cornol ainsi qu'un auditeur sont également présents. Cette assemblée a été convoquée règlementairement dans le Journal officiel de la « République et Canton du Jura » N°17, du jeudi 11 mai 2023 ainsi que par le biais des informations communales. L'ordre du jour se déroulera tel que présenté. Mme Elodie Godin et M. Didier Hulmann sont nommés scrutateurs.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2022

- L'article N° 27 du règlement d'administration et d'organisation de la commune précise que le procès-verbal n'est plus lu lors de l'assemblée communale, mais il peut être consulté sur le site internet de la commune ainsi qu'à l'administration. Aucune remarque n'est formulée. Il est donc accepté avec remerciements à son auteure pour sa rédaction.

2. Voter les dépassements de budget, prendre connaissance et approuver les comptes 2022

M. Jésus Moreno, conseiller communal, prend la parole, pose la question d'entrée en matière et présente ce point.

- Endettement : la commune est très fortement endettée en raison des investissements importants réalisés ces dernières années.
- Indicateurs financiers : l'évolution négative découle de la baisse significative des recettes fiscales des personnes morales. Un prélèvement de CHF 20'000.00 a été effectué dans la réserve politique budgétaire pour couvrir la contribution communale versée lors de l'ouverture du cabinet MediCornol.
- Compte de résultat : en tenant compte des financements spéciaux, le résultat 2022 s'élève à - CHF 97'827.58.
- Compte général : l'exercice 2022 est clôturé avec une perte de **CHF 154'372.34** alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 348'328.75.
- Financements spéciaux : le résultat de tous les financements spéciaux est de CHF 56'544.76.
- Vue d'ensemble : impôts des personnes physiques → 2'260'301.69 encaissés au lieu de CHF 2'077'250.00 budgétisés / impôts personnes morales → CHF 18'304.88 encaissés au lieu de CHF - 27'300.00 budgétisés / Impôts fonciers → CHF 203'420.20 encaissés au lieu de CHF 205'025.00 budgétisés.
- Investissements :
 - UAPE : achat des locaux de l'ancienne banque Raiffeisen pour y installer l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers, pour un montant de CHF 226'686.00.
 - Routes communales : le projet d'assainissement et de réaménagement du secteur St-Gilles – Vers l'Ouest – Veye-Môtie touche à sa fin et s'élève à CHF 609'020.60 pour 2022.
- Approvisionnement en eau : - CHF 19'017.64 → pas d'autofinancement en 2022 mais le nouveau règlement va permettre de régulariser cette situation dès 2023.
- Assainissement des eaux : CHF 59'035.65 → le nouveau règlement permettra de diminuer le prix des factures d'épuration dès 2023 et régularisera ainsi la facture finale des citoyens.
- Gestion des déchets : CHF 647.19 → la surveillance de la déchetterie est désormais gérée de façon aléatoire par les voyers communaux, ce qui a permis d'équilibrer ce financement spécial.
- Correction des eaux de surface : CHF 18'618.05 → la taxe sur les eaux de surface est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.
- Chauffage à copeaux de bois : - CHF 2'738.49 → ce service atteint presque l'autofinancement. Des améliorations du système sont encore en cours et devraient permettre d'équilibrer ce financement spécial.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

- Compte de résultat :
 - 31 / Charges de biens et services et autres charges : une nouvelle réévaluation cantonale contraint que les créances communales soient calculées à 100% au-delà d'une échéance de plus de trois ans. Cette règle était appliquée au-delà de la 6^{ème} année par le passé.
 - 35 / Attributions aux financements spéciaux : le maintien de la valeur des financements spéciaux « Eau et Epuration » avait été sous-évalué lors de l'établissement du budget 2022.
- Synthèse des futurs investissements :

Synthèse des investissements relatifs au plan financier 2023-2026

N°	Investissements	2023	2024	2025	2026
1.	Protection et revitalisation Cornoline (bas du village) CHF 1'000'000.00	X			
2.	PGEE CHF 1'000'000.00		X	X	X
3.	PGA entre CHF 200'000.00 et CHF 300'000.00		X		
4.	Réfection du Chemin agricole et forestier (Sous le Bois et Gysièrè) CHF 250'000.00		X	X	
5.	Réfection du Chemin Sous la Roche-Bourquin CHF 500'000.00		X		
6.	FC Ajoie Monterri / cantine CHF 350'000.00		X		
7.	Toit de la ferme Derrière Monterri : CHF 150'000.00		X		
8.	Chauffage ferme Derrière Monterri : CHF 50'000.00	X			
9.	Mise en œuvre du plan d'aménagement local	X	X		
10.	Viabilisation secteur Collonge CHF ? (env. CHF 50.00 du m2)		X		
11.	Installation de stores occultants école CHF 31'000.00		X		

- Dépassement budgétaire :

Comptes	Libellés	Charges 2022	Budget 2022	Motifs dépassements
6150 : Routes communales / Cantonniers				
6150.31410.00	Routes et trottoirs frais d'entretien	33 827.00	3 500.00	Réfection urgente de la place près du local de voirie (haute du village) à hauteur de CHF 28'546.00

➔ Taconnage urgent et réfection d'entretien des routes à la déchetterie.



Commune mixte de Cornol

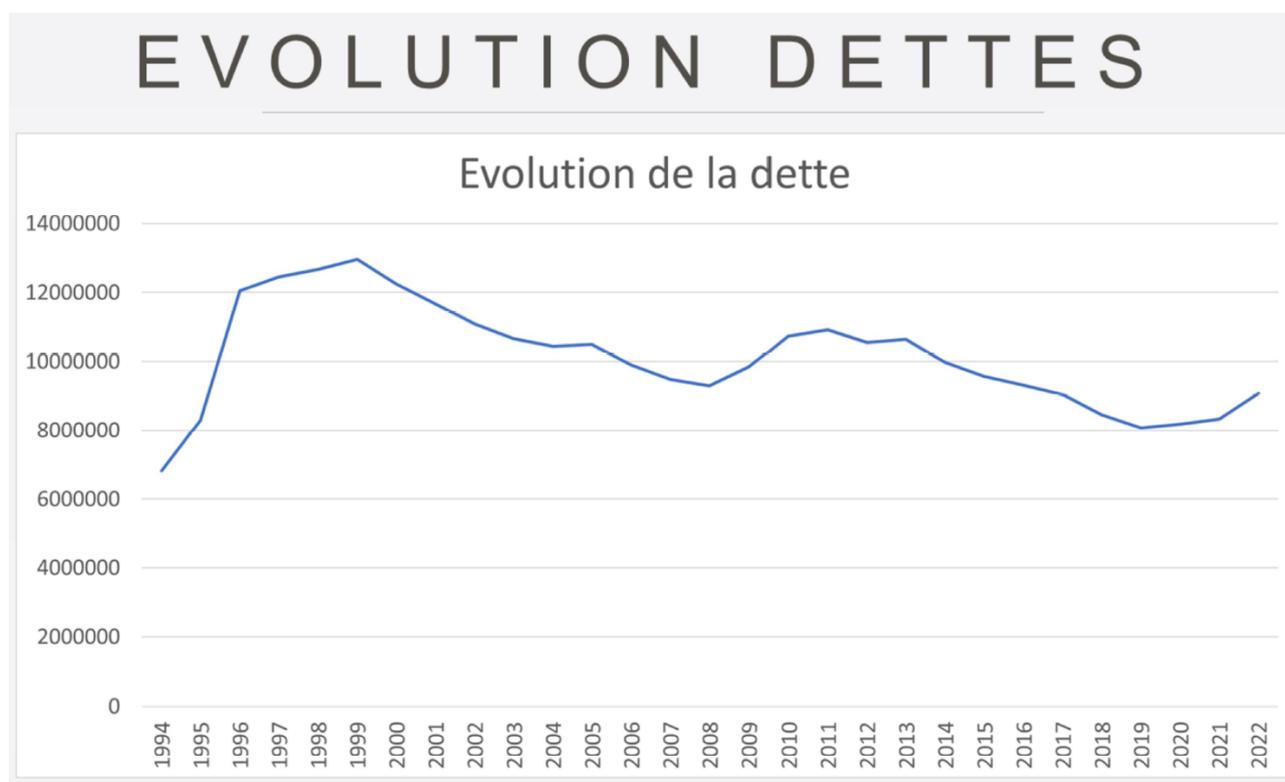
Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

Liquidités / Dettes / Fortune nette :

	Solde 01.01.2022	Variation	Solde au 31.12.2022
DISPONIBILITES	1 175 784.50	10 336.01	1 186 120.51
DETTES	8 332 909.50	746 163.00	9 079 072.50
FORTUNE NETTE	537 738.39	-154 372.34	383 366.05

Evolution des dettes :



Bilan / Créances :

Le compte ducroire est le compte de correction de valeurs, pour les défaillances de paiement estimées (factures impayées). Le conseil communal de Cornol tient à ce que les procédures de poursuites soient engagées pour tous les débiteurs n'ayant pas réglés leurs factures.

Excédent/Découvert du bilan au 31.12.2021 : 537'738.39 CHF
Excédent/Découvert du bilan au 31.12.2022 : 383'366.05 CHF
Excédent de charges au 31.12.2022 : **154'372.34 CHF**



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

Résultat :

31.12.2021 : Excédent de charges de CHF 48'087.99

31.12.2020 : Excédent de charges de CHF 30'052.95

Questions :

- M. Joseph Girardin demande quel est le résultat du compte forestier en 2022 ? Il boucle avec un léger bénéfice de CHF 1'322.28, alors qu'une perte d'environ CHF 20'000.00 était prévue.
- Il est demandé si Cornol dispose de plusieurs églises étant donné que l'intitulé du compte « églises » est au pluriel. Il est expliqué que tous les titres figurant en « gras » sur l'extrait de compte de fonctionnement ont été définis par le Canton et ne sont pas modifiables par les communes.
- Il est rappelé que l'extrait du compte de résultat est disponible sur le site internet et qu'un résumé de cet extrait a été envoyé aux citoyens.
- On constate que le service des Eaux ne s'autofinance pas. La mise en vigueur du nouveau règlement RAEP permettra de régulariser cette situation. La mise en vigueur du nouveau règlement RETE permettra également de régulariser le financement spécial de l'épuration qui est actuellement bénéficiaire, grâce à une diminution de la taxe. Le montant de ces taxes ne devrait plus bouger durant les 5 prochaines années.

Rapport du vérificateur des comptes :

- GNG Révision Sàrl recommande d'approuver les comptes annuels 2022.

Des remerciements sont adressés à la caissière pour son excellent travail. Les citoyens n'ayant pas d'autre question, le Président des assemblées procède au vote à mains levées. Les dépassements de budget ainsi que les comptes 2022 sont acceptés avec 29 oui et 2 absentions.

3. Divers

M. le maire Gilles Villard prend la parole. Il rappelle que les informations communales sont diffusées par tout-ménage ainsi que par le biais du site internet mais qu'il souhaite communiquer quelques éléments importants :

- PAL : après deux examens préalables par le Canton et une entrevue avec le Service de l'Aménagement du Territoire ainsi que le bureau d'ingénieurs Buchs & Plumey SA et une délégation du conseil communal, des négociations sont encore nécessaires avec quelques propriétaires pour pouvoir respecter la réduction de 5.9 ha de la zone à bâtir en zone agricole. Dès que ce quota sera atteint, la commission spéciale de la révision du plan de zones sera informée, puis le projet sera publié officiellement durant 30 jours, avec possibilité d'opposition. Des séances de conciliation seront organisées et l'assemblée communale devra se prononcer. Si tout se passe bien, le dépôt public aura lieu avant la fin d'année 2023. Un crédit supplémentaire devra être voté par l'assemblée afin de pouvoir couvrir les honoraires supplémentaires du bureau d'ingénieurs, découlant des difficultés rencontrées lors de l'élaboration de cette révision ainsi que des nombreuses requêtes supplémentaires du Canton. Le montant pourra être chiffré en fonction du nombre d'oppositions et sera communiqué aux citoyens dès que possible.
- Prétat SA : l'agrandissement de l'usine est prévu dans le courant de l'année 2024. La procédure a été expliquée dans le dernier tout-ménage. Une modification des hauteurs des bâtiments en zone d'activité est nécessaire dans le règlement communal sur les constructions. Celle-ci sera de 16 mètres. L'assemblée communale sera consultée en temps voulu pour l'achat et la vente du terrain nécessaire.
- Tag Heuer : une demande de permis en vue de l'extension de l'usine sur la parcelle qui se trouve actuellement en droit de superficie devrait pouvoir être déposée cet été.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

- UAPE : le Gouvernement prendra position lors de sa séance de la semaine prochaine. La commission de l'Action Sociale a préavisé favorablement l'attribution de 13 places pour août 2023. Une séance d'information à ce sujet aura lieu le 7 juin 2023 à la halle de gymnastique à 20h00.
- Initiative / Revitalisation de la Cornoline bas du village : une initiative munie de 103 signatures recevables et demandant la modification du règlement communal sur la gestion des eaux de surface a été adressée au conseil communal. La demande des signataires sera examinée en collaboration avec le Canton et le bureau d'ingénieurs et ce point figurera à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée.
- Société d'embellissement : la société a été dissoute au 31 décembre 2022. La commune a repris le flambeau et notamment la plantation des fleurs. M. Gilles Villard fait part de ses vifs remerciements aux habitants ayant participé à cette journée il y a quelques semaines.
- Cabane forestière : la commune recherche plusieurs surveillants chargés notamment d'effectuer un état des lieux d'entrée et de sortie lors de la remise et de la reprise des clés. Les personnes intéressées ont jusqu'au 9 juin prochain pour s'annoncer au bureau communal. Le secrétariat gère désormais les réservations et la facturation. Un grand nettoyage du site a été effectué par la voirie. Un grand merci à tous pour leur travail.
- Comptes 2022 : le résultat des comptes est meilleur que ce que prévoyait le budget mais les chiffres ne sont pas encore dans le positif. De nombreux travaux seront nécessaires ces prochaines années. Un plan financier est en cours d'élaboration par le conseil communal afin d'y voir plus clair et de définir les priorités tout en tenant compte des finances ainsi que de la péréquation financière, qui risque de fortement diminuer du fait de la fermeture de BAT à Boncourt.
- Boîtes à idées : plusieurs demandes sont parvenues à la commune et sont en cours d'étude par le conseil communal. Pour exemple : Zone 30 km/h sur la Route d'Alle, installation d'un frigo collectif, aménagement d'un jardin du souvenir, mise à disposition d'un compost communal pour les gens habitant dans des locatifs, plantation d'un arbre lors de la naissance d'un enfant,... Vos idées sont les bienvenues.
- Vie associative : le conseil communal a rencontré la paroisse ainsi que les sociétés du village pour échanger sur les besoins de chacun.
- Sécurité / Routes cantonales : une séance aura lieu prochainement avec le Service des Infrastructures afin de discuter de l'état des routes et de la sécurité des usagers à proximité de l'école.
- Employés communaux : un cahier des charges est en cours d'élaboration pour tous les employés communaux.
- Triage du Mont-Terrible : un nouveau triage a été créé au 1^{er} janvier 2023. Il réunit les communes de Courgenay, Fontenais et Cornol.
- Abri PC : un nouveau système de ventilation a été installé à l'abri PC selon décision prise en 2022. Le financement a été prélevé sur le « fonds abri » avec autorisation du Canton.
- Cornol bouge : Cornol a participé au duel intercommunal de Suisse Bouge. Un grand merci aux organisateurs et plus particulièrement à l'administration communale pour l'organisation. Cornol se classe au 24^{ème} rang et totalise 134'568 minutes dans la catégorie des communes allant de 1'000 à 2'000 habitants, sur plus de 400 communes.
- RAEP et RETE : les règlements sur les eaux et l'épuration votés en 2022 ont été approuvés par le Service des Communes et sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2023.
- Cortech : la demande de permis concernant le remblayage du site de l'ancienne Cortech n'est pas encore réglé. Le Canton n'a pas encore pris position concernant plusieurs oppositions.
- Chauffage : une nouvelle vis a été installée afin d'éviter les pannes régulières. Depuis le début de l'année, la commune commande les copeaux chez Thermobois et plus chez MP Bois.



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

- Installation sous-station bâtiment paroissial : la paroisse a dernièrement voté un crédit pour l'aménagement d'une sous-station de chauffage pour l'église. La commune prendra en charge les coûts de la partie primaire, s'élevant à environ CHF 12'000.00. Il s'agit d'une charge de fonctionnement et non d'un crédit d'investissement étant donné que la dépense est inférieure à CHF 20'000.00. Le conseil communal a usé de ses compétences pour accorder ce crédit et ne pas retarder les travaux.

M. Gilles Villard rappelle que les membres du conseil communal restent à disposition pour de plus amples renseignements. Il souhaite une très belle fête du village à chacun et remercie les citoyens pour leur attention.

Questions :

- Extension Prétat SA : la hauteur des bâtiments de 16 mètres en zone d'activité inquiète M. Michel Baume qui souhaiterait pouvoir obtenir un plan 3D du projet. A noter que la hauteur totale est calculée depuis le terrain naturel. A ce jour, les plans du projet ne sont pas encore prêts. Le permis sera déposé publiquement et les oppositions pourront être adressées à la commune. Il sera demandé au bureau en charge du projet de réaliser un plan 3D.
- PAL : M. Maurice Riedo demande si le conseil communal a pu atteindre les 5,9 ha de terrain à rendre à la zone agricole dans le cadre du PAL. La commune est proche du but mais ne pourra pas déroger à cette demande du Canton. Tout est mis en œuvre pour pouvoir proposer une petite extension de la zone à bâtir. Le projet sera présenté à la commission du PAL avant le dépôt public. La commune espère qu'il y aura le moins d'opposition possible à traiter afin d'éviter de rallonger la procédure. Le conseil communal souhaite éviter de devoir faire valoir le droit de préemption auprès des propriétaires privés.
- Prétat SA : Mme Fatiha Elaïdi Piguët demande si le terrain agricole, qui permettra l'extension de l'usine, devra être acheté et affecté en zone artisanale. Si le Canton et la Confédération acceptent cette modification d'aménagement local, l'achat et la revente du terrain, qui représenteront une opération quasi nulle, seront effectués. La revente du terrain à Prétat SA permettra d'éviter la mise en vigueur d'un droit de superficie. L'ancien droit de superficie devrait également en principe être racheté par Prétat dans un 2^{ème} temps.
- Baux communaux : M. Jeffrey Cattin explique qu'à la suite de l'annonce de la vente du domaine agricole de M. Sylvain Baume, les agriculteurs du village ont été convoqués par la commune afin de discuter de la réattribution des baux communaux. Le conseil communal n'ayant pas donné suite, il souhaite savoir si une décision a été prise. M. Stéphane Voisard prend la parole et explique que la répartition des baux a été décidée lors du conseil communal du jeudi 25 mai 2023 mais que la décision n'a pas encore été communiquée aux agriculteurs. Trois autres séances ont été nécessaires après la rencontre de tous les agriculteurs en date du 24 avril 2023, afin de permettre des négociations. Des discussions doivent encore avoir lieu avec deux fermiers mais la commune a traité ce dossier rapidement étant donné qu'elle a été informée de la cessation d'activité de M. Sylvain Baume le 29 mars 2023. La commune a résilié les baux de M. Sylvain Baume, avec entrée en vigueur à la date de la vente effective du domaine agricole. Tant que cette date ne sera pas connue, la commune ne pourra pas octroyer les baux aux agriculteurs. Des informations ont été prises auprès du Service de l'Economie rurale et nous sommes dans l'attente de leurs nouvelles. Pour information, le fauchage des champs de M. Sylvain Baume est effectué par le nouveau preneur du domaine, depuis quelques semaines.
- Sécurité / Route de la Baroche : M. Michel Stauffer rappelle que la Route de la Baroche n'est pas équipée d'un trottoir. Il demande, pour améliorer la sécurité des enfants empruntant ce chemin pour se rendre à l'école, que la commune fauche le champ de la parcelle N° 809, qui déborde d'environ un mètre sur la route. Le service des infrastructures a été approché et une rencontre avec les autorités



Commune mixte de Cornol

Route des Rangiers 5
2952 Cornol

Tél : 032/462.25.88
E-mail : secretariat@cornol.ch

communales sera agendée prochainement pour discuter de ce problème de sécurité. Dans l'intervalle, le fauchage et le dépôt de chaille sur un mètre pourrait permettre de sécuriser cet accès piétonnier.

- Moloks : M. Michel Stauffer relève qu'il regrette qu'un arbre en bonne santé ait été retiré pour permettre l'aménagement des moloks à la croisée de la Route d'Alle alors qu'un arbre sec a été conservé à cet endroit. Il serait également appréciable qu'une partie du gravier se trouvant en grande quantité autour des moloks, soit retirée.
- Banc / Chemin de l'Etang : l'accès au banc se trouvant à l'entrée de l'étang de la Montoie est difficile du fait de l'état du sol. Le chemin sera aménagé afin de régler ce problème.
- Festival des fanfares : M. Joseph Girardin prend la parole pour remercier la commune et l'école pour la mise à disposition des infrastructures ainsi que pour le soutien, lors du Festival des Fanfares d'Ajoie.
- Studer Gérard : M. Gérard Studer relève qu'il a constaté que de l'eau sale s'était écoulée du tuyau passant derrière sa maison lors du Festival des Fanfares. La voirie se rendra sur place pour analyser la situation.
- Poubelle / abri de bus : M. l'abbé Simonin demande s'il serait possible de déplacer la poubelle se trouvant derrière l'abri de bus de l'église afin qu'elle soit visible et à la portée des utilisateurs.
- Bancs sur place communale : il est demandé si les bancs se trouvant devant le bureau communal sont régulièrement utilisés. C'est le cas et notamment pour les repas de midi.
- Surveillant cabane : M. Jean Kempf prend la parole pour informer l'assemblée qu'il s'est annoncé avec d'autres citoyens, pour un poste de surveillant de la cabane forestière. Les intéressés seront convoqués pour présentation du cahier des charges après la fin du délai fixé.
- Assemblée communale : la prochaine assemblée communale ordinaire est fixée au 14 décembre 2023.

La parole n'étant plus demandée, M. Jean-Claude Girardin remercie les citoyens pour leur présence, leur souhaite un bel été ainsi que d'excellentes vacances. Il est 21h20 lorsque le président lève l'assemblée.

Au nom de l'assemblée communale :

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-Claude Girardin

Rachel Hulmann